

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/1

18 mai 1998

(98-1880)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

DECLARATION DES MINISTRES DE L'APEC

Déclaration distribuée par S.E. Dato' Seri Rafidah Aziz,
Ministre du commerce international et de l'industrie de la Malaisie,
au nom des Ministres responsables du commerce des pays
membres de la Coopération économique Asie-Pacifique

Les Ministres des pays membres de la Coopération économique Asie-Pacifique souhaitent féliciter l'Organisation mondiale du commerce et son prédécesseur, le GATT, des succès qu'ils ont enregistrés au cours des 50 dernières années. La région de l'APEC doit, pour une bonne part, sa prospérité au système commercial multilatéral relativement ouvert qui a été mis en place par le GATT.

A leur dernière réunion tenue en novembre 1997 à Vancouver, les Ministres de l'APEC ont réaffirmé l'importance cruciale d'un système commercial multilatéral ouvert et fondé sur les règles dans le cadre de l'OMC ainsi que leur intention de continuer à promouvoir les initiatives de l'APEC en faveur des activités de l'OMC. A cet égard, ils ont de nouveau exprimé leur appui à une accession rapide des candidats à l'OMC conformément aux règles de l'OMC et sur la base d'engagements effectifs en matière d'accès aux marchés, en vue de donner à l'OMC une dimension universelle.

Les Ministres ont rappelé la nécessité de mettre pleinement en oeuvre tous les engagements déjà contractés dans le cadre de l'OMC pour continuer, sur cette base, à libéraliser le commerce au niveau multilatéral, notamment en exécutant le programme incorporé de l'OMC conformément aux calendriers convenus. Ils ont reconnu que la deuxième session de la Conférence ministérielle de l'OMC serait l'occasion indiquée de faire le bilan de la mise en oeuvre des engagements actuels et du programme incorporé et de donner aux organismes de l'OMC des instructions sur les travaux à mener pour définir les questions de fond constituant l'ordre du jour de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, en vue de promouvoir l'élargissement au niveau multilatéral de l'accès aux marchés et d'autres mesures de libéralisation.

Les Ministres de l'APEC sont fermement convaincus qu'il est indispensable de continuer à libéraliser le commerce et l'investissement pour assurer la croissance économique. La libéralisation est une partie de la solution, et complète l'action résolue menée par la communauté internationale et les institutions financières internationales pour surmonter la crise économique qui sévit en Asie depuis environ un an. L'approche de l'APEC consiste à conjuguer la poursuite de la libéralisation, sur une base volontaire et flexible, avec des mesures de renforcement des capacités pour permettre aux pays membres de mieux pouvoir s'adapter à la libéralisation et en tirer parti. Les Ministres de l'APEC estiment donc que l'élargissement au niveau multilatéral de l'accès aux marchés et d'autres mesures de libéralisation favoriseraient la croissance économique tout en décourageant les tendances au protectionnisme là où elles pourraient apparaître.

./.

Le programme de travail de l'APEC est axé sur les initiatives susceptibles de compléter et d'appuyer le système commercial multilatéral. Tout en soulignant leur adhésion à une libéralisation globale comme ils l'ont déclaré dans le Programme d'action d'Osaka, les membres de l'APEC envisagent surtout dans cette optique leur initiative en faveur d'une libéralisation volontaire et rapide par secteur. Dans le cadre de cette initiative, la libéralisation du commerce est complétée par la facilitation des échanges et par des activités de coopération économique et technique. Une fois que l'initiative aura été définie de façon plus détaillée à la réunion des Ministres du commerce de l'APEC en juin à Kuching, elle se prêterait à une plus large participation, le cas échéant, par le biais de travaux à l'OMC.

Les activités de l'APEC concernant, par exemple, la politique de concurrence, la réforme des réglementations, les marchés publics et la facilitation des échanges pourraient de même contribuer aux travaux futurs dans ces domaines. Parallèlement à la libéralisation accrue des droits de douane et d'autres mesures à la frontière, il faudra de plus en plus encourager la suppression des obstacles réglementaires et administratifs à l'intérieur des frontières si l'on veut concrétiser pleinement les avantages de la libéralisation du commerce.
